

Déclaration liminaire Comité Technique Ministériel du 18 février 2021

La semaine dernière, les députés ont adopté le projet de loi de prorogation de l'état d'urgence jusqu'au 1^{er} juin 2021. Une nouvelle fois, ce régime d'exception, qui l'est de moins en moins, permet notamment des restrictions de déplacements, voire de confinement de la population. Par cette décision, le gouvernement et les parlementaires estiment la situation sanitaire du pays comme grave, voire critique. Par ailleurs, les députés examinent en première lecture, depuis le 1^{er} février, le projet de loi « confortant le respect des principes de la République », qui, de fait cible essentiellement la religion musulmane et génère une confusion avec des actes violents. Cet examen du projet de loi se fait dans un temps législatif programmé qui limite ainsi les possibilités d'interventions donc de débats. Ce calendrier politique ne permet pas aujourd'hui au gouvernement d'entendre d'autres sujets de fond qui traversent la société, exacerbées par la crise sanitaire, comme la grande précarité et la détresse de la jeunesse. En refusant d'accorder le RSA au moins de 25 ans, le gouvernement rejoint le patron du MEDEF qui l'a qualifié d'assistantat et gage ainsi fortement l'avenir de notre société.

Cette politique vis-à-vis de la jeunesse se retrouve au Ministère de la Justice suite à l'adoption du Code de Justice Pénale des Mineur-es qui fait le choix de la répression au détriment de l'accompagnement éducatif et lui substitue une vision de l'adolescent-e essentiellement basée sur l'acte posé.

Le Secrétariat Général poursuit coûte que coûte son application zélée de la Loi de Transformation de la Fonction Publique, notamment au travers de la mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion, malgré l'opposition de toutes les organisations syndicales. La FSU rappelle sa revendication immédiate d'un retour d'une mobilité au barème de tous les corps du Ministère et la restauration pleine et entière des compétences des CAP.

Concernant le bilan 2020 et le plan de formation 2021, qui nous sont présentés aujourd'hui, la FSU réaffirme son attachement à une offre de formation ouverte à toutes et tous permettant un espace de respiration dans la vie professionnelle. L'abandon de quelques formations du fait de la crise sanitaire a contraint certaines directions du Ministère à des priorisations sur des thèmes essentiellement utilitaires ou dits « *d'accompagnement au changement* » des personnels.

Le déploiement massif des outils numériques au Ministère de la Justice oblige le Secrétariat Général à l'édiction d'un « *arrêté portant charte d'usage des services numériques* », afin d'en préciser les règles d'utilisation et les sanctions encourues par les agent-es en cas de non-respect de la cette charte. La FSU rappelle son attachement au droit à la déconnexion et s'inquiète de l'empiétement du professionnel dans la sphère privée du fait d'une utilisation mobile des outils informatiques et sera vigilante à ce que la responsabilité individuelle des agents ne soit pas indûment engagée.

En conclusion, de manière générale, la FSU dénonce un dialogue social tronqué, de façade où la parole des organisations syndicales est écoutée poliment sans n'être jamais véritablement entendue, notamment en ce qui concerne les conditions de travail des agent-es et leur mal être au sein de ce ministère. Le bilan des LDG et le nombre conséquent de postes restés vacants à l'issue des mobilités viennent le confirmer. Par votre politique des ressources humaines et vos orientations, vous portez la responsabilité du manque d'attractivité de ce Ministère et donc des départs par détachement, par rupture conventionnelle ou encore par disponibilités.